

sant signé A. Filiatreault ; veuillez dire s'il est possible de retrouver le manuscrit ?

R. C'est pour moi impossible. Et il n'y a pas d'autre personne qui pourrait procurer le manuscrit.

R. Le Défendeur m'a parlé de l'écrit en question et il m'a dit qu'il était poursuivi en dommage ou quelque chose comme ça par l'abbé Baillairgé, mais qu'il avait eu raison d'écrire ce qu'il avait écrit.

R. La réponse que je viens de donner doit être laissée comme ça, par ce qu'elle est correcte.

R. Je ne me rappelle pas la date à la quelle il m'a parlé mais il m'a dit qu'il était poursuivi par l'abbé Baillairgé pour avoir dit que c'était un aliéné et il m'a dit là-dessus qu'il avait raison d'avoir écrit ça ; dans le temps j'avais lu dans Montréal *Gazette* les faits de l'arrestation du Défendeur en cette cause.

R. La circulation du journal est entre 2000 et 2500.

Transquestionné :

J'ai été assigné de la part de l'abbé Baillairgé ; j'ai reçu 2 piastres et demie de sa part pour venir à Joliette. M. Baillairgé a dit à M. Allaire qu'il paierait nos dépenses à l'Hôtel Rivard où nous logeons, et ça m'a été dit qu'on nous paierait une bouteille de bière, en sus de nos dépenses ordinaires.

Je ne crois pas être sous l'influence de la boisson.

J'ai pris depuis le matin jusqu'à deux heures cette après-midi à peu près six verres de boisson.

Réexaminé :

Se sais parfaitement ce que je fais et dis. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES BENOIT.

Charles Benoit, employé au Greffe de la Paix, âgé de 41 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit : je suis employé au Greffe de la Paix.

Q. Etes-vous porteur comme tel d'une déclaration originale signée A. Filiatreault et dont la copie est maintenant produite comme exhibit D du plaignant à l'enquête ?

R. Oui et je produis une copie certifiée par L. H. Sicotte, cette